

Arrondissement de SAVERNE

COMMUNE DE OERMINGEN**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

- Nombre de conseillers élus : 15 - Conseillers en fonction : 15 - Conseillers présents : 12 - Conseiller représenté : 01

Date de la convocation : 18 juillet 2019

SEANCE DU 23 JUILLET 2019

Sous la présidence de M. SCHMIDT Simon, Maire.

Présents :

M. SCHMIDT Simon, Maire ;
Mmes SCHMITT Marie Anne - WITTMANN Katia - M. NUSSLEIN Paul, Adjoint ;
Mmes BUCH Marie-Claire - KAPPES Nadine - KIEFER Evelyne - MULLER Bénédicte -
SCHMITT Patricia - MM. DAHLET Gilbert - KAPPES Jean-Marie - KIRSCH Jean-Paul,
Conseillers.

Absents excusés :

M. FREYMANN Jean-Marie ayant donné pouvoir à Mme BUCH Marie-Claire ;
Mme GUINEBERT Véronique et M. HOFFMANN Thierry.

Secrétaire de séance : Mme WITTMANN Katia.

1. Attribution du marché de travaux de réfection de voiries communales

Monsieur le maire rappelle le projet de travaux de réfection de voiries communales et détaille la procédure d'attribution du marché au mieux disant.

Quatre entreprises ont déposé une offre de prix dans le cadre de ce marché à procédure adaptée. Ces offres ont fait l'objet d'une analyse détaillée par le bureau d'études ADL Ingénierie, qui assure la maîtrise d'œuvre du projet. Elles répondent aux critères d'attribution définis par le marché, mais affichent un faible écart sur le critère « prix » de l'appel d'offre.

Les quatre soumissionnaires ont été invités à déposer une nouvelle offre de prix.

Après étude des diverses offres de prix réceptionnées dans le cadre dudit marché à procédure adaptée,

Vu le rapport de présentation finalisé par le bureau d'études ADL Ingénierie, qui assure la maîtrise d'œuvre de ce projet,

Vu l'offre la mieux et moins disant émanant de l'entreprise Rauscher de Adamswiller,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- Retenir l'offre émanant de l'entreprise RAUSCHER pour la réalisation des travaux de réfection de voiries pour une tranche ferme d'un montant total fixé à 274.122,06 € HT ;
- Inscrire ces dépenses en section d'investissement du budget principal ;
- Autoriser le maire à notifier le marché et signer tous documents utiles.

2. Avenant au marché de maîtrise d'œuvre des travaux de réfection de voirie

Monsieur le maire rappelle les termes du contrat de maîtrise d'œuvre des travaux de réfection des voiries communales souscrit avec le bureau d'études ADL Ingénierie.

Ces travaux de réfection des voiries communales ont fait l'objet d'une délimitation détaillée par les membres de la commission de l'urbanisme lors de leur dernière sortie sur le terrain, entraînant une modification de la masse des travaux projetés.

Les travaux de réfection des enrobés, de remplacement de certaines bordures, de reprise des avaloirs, etc...concernent les rues des Alliés, de l'Etang, de la Laiterie, de la Fontaine et de la Gare (tablier du pont).

Le montant initial des travaux s'élevait à 265.000,- €, pour atteindre une estimation prévisionnelle de 330.039,- €.

L'avenant au marché de maîtrise d'œuvre permet de prendre en considération cette incidence financière sur le montant des honoraires de maîtrise d'œuvre.

Considérant sa délibération du 13 février 2018 portant attribution de la mission complète de maîtrise d'œuvre, sur la base d'un montant estimatif de travaux fixé à 265.000,- € HT avec un taux de rémunération de 4,50 %,

Considérant sa délibération du 12 février 2019 portant adoption du projet technique des travaux de réfection des voiries communales,

Vu le projet d'avenant au marché de maîtrise d'œuvre,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide de :

- Adopter l'avenant au marché de la mission complète de maîtrise d'œuvre, pour la réalisation de ces travaux de réfection de voiries, confiée au bureau d'études ADL Ingénierie de Woustviller ;
- Appliquer le taux de rémunération de cette mission de 4,50 % sur le montant prévisionnel des travaux fixé à 330.039,- € HT ;
- Autoriser Monsieur le maire à signer et notifier l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre.

3. Gestion des ressources humaines

• Emploi de saisonnier

Monsieur le maire précise la nécessité de recruter temporairement un agent technique contractuel pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité relatif au fleurissement et à l'entretien des espaces verts de la commune.

En l'absence de candidature locale spontanée, la municipalité a décidé de confier cet emploi à M. TOUSCH Alex de Dehlingen.

Il sera engagé en qualité d'adjoint technique territorial contractuel (catégorie hiérarchique C), à temps complet (35 heures par semaine) pour une durée déterminée du 01 au 31 août 2019.

Le conseil municipal en prend acte.

- **Effectifs du périscolaire**

Monsieur le maire fait une projection sur les effectifs du périscolaire pour la rentrée de septembre 2019 prenant en compte la fin du contrat à durée déterminée de Mlle FAUTH Kelly, qui arrive à échéance le 31 août 2019.

Pour assurer le bon fonctionnement de la structure et respecter le taux d'encadrement, les orientations suivantes sont mises à l'étude :

- Recrutement d'un nouveau contrat aidé à raison d'une vingtaine d'heure par semaine,
- Accueil d'un stagiaire sous contrat en alternance...

Le conseil municipal en prend acte.

4. Motion contre la réorganisation des services des Finances Publiques

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Ministère de l'action et des comptes publics a engagé une réflexion sur la réorganisation territoriale des services locaux de la Direction des finances publiques, réforme qui doit être achevée au 1^{er} janvier 2022.

Selon le ministère, l'objectif est de « renforcer la présence des services de finances publiques dans le territoire, par un déploiement d'un accueil de proximité dans un plus grand nombre de communes, qui réponde mieux, dans ses modalités, aux attentes des usagers et au contexte local ». Pour atteindre ces objectifs, « certaines tâches vont être regroupées pour permettre ainsi de dégager des marges de manœuvre nécessaires à l'augmentation de la présence des Finances Publiques dans le département ».

Sous couvert de renforcer la présence des services publics, cette restructuration prévoit, en réalité, la suppression de l'ensemble du réseau des trésoreries à l'objectif 2022.

Ce réseau, composé à l'heure actuelle de 22 trésoreries spécialisées secteur public local, dont Sarre-Union, serait remplacé par seulement trois services de gestion comptable : Haguenau, Saverne et Sélestat.

En ce qui concerne les impôts :

- les onze services des impôts des particuliers, dont Sarre-Union, seraient regroupés en quatre services spécialisés : Saverne, Sélestat, Strasbourg et Wissembourg
- et les huit services des impôts des entreprises, dont Saverne, seraient regroupés en trois services spécialisés : Haguenau, Molsheim et Strasbourg.

L'accueil du public devra être assuré par des permanences en mairie, dans les MSAP, uniquement sur rendez-vous avec le déplacement ponctuel d'un agent de la DGFIP, les rendez-vous étant à prendre sur Internet.

Même si une concertation est actuellement engagée avec les collectivités et les partenaires sociaux, ce projet porte atteinte à l'organisation territoriale du service public.

La population de l'Alsace Bossue se trouvera encore une fois éloignée des services publics. Ce sont à nouveau les administrés les plus fragilisés qui seront pénalisés.

Aussi, le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de la commune de Oermingen de s'opposer au projet de restructuration des services de finances publiques et demande le maintien de l'ensemble des services de la Trésorerie et du Services des Impôts des Particuliers à Sarre-Union et du Service des Impôts des Entreprises à Saverne et dans tout le Bas-Rhin.

Après en avoir délibéré,

Vu le projet de réorganisation des services des Finances Publiques,

Considérant que cette réorganisation pénalise fortement le secteur rural et éloigne le service public de ses clients,

Le conseil municipal décide de :

- S'opposer au projet de réorganisation des services des Finances Publiques,
- Exiger le maintien des services de la Trésorerie et du Services des Impôts des Particuliers à Sarre-Union et du Service des Impôts des Entreprises à Saverne et dans tout le Bas-Rhin.

5. Rapport annuel 2018 du service d'élimination des déchets

Monsieur le maire présente et commente le rapport annuel 2018 du service d'élimination des déchets. Les données relatives à la qualité et au prix sont issues du rapport annuel élaboré par la Communauté de Communes de l'Alsace-Bossue.

Pour la collecte multiflux de l'année 2018, le tonnage des sacs de tri orange a augmenté de 29 % pour atteindre un ratio annuel de 39,8 kg par habitant. Le poids des sacs bleu a diminué de 2,8 % (ratio de 127,5 kg par habitant) et celui des sacs verts a également diminué de 1,3 % (ratio de 47,3 kg par habitant).

Le poids total de déchets ménagers produits annuellement par habitant du territoire de l'Alsace-Bossue est de 214,4 kg.

Les apports volontaires déposés dans les bennes se chiffrent à 40 kg par habitant pour le papier / carton, 43,4 kg pour le verre et 7,2 kg pour les textiles.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal adopte le rapport annuel 2018 du service d'élimination des déchets.

6. Convention pour l'installation d'une antenne relais de téléphonie

Monsieur le maire détaille les termes de la convention autorisant l'opérateur de téléphonie Orange à installer une antenne relais à proximité de l'atelier municipal. Cet équipement devrait permettre une nette amélioration de la qualité du réseau de téléphonie mobile de cet opérateur et ainsi répondre aux attentes de leurs clients.

Vu les dispositions du projet de bail de location, d'une section de 50 m² de la parcelle référencée sous le numéro 59 de la section 7 du lieudit « Village », située à l'arrière des ateliers municipaux,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- Autoriser l'implantation d'une antenne relais de téléphonie mobile sur la parcelle précitée,
- Accepter les dispositions du bail de location préconisé par Orange,
- Autoriser Monsieur le maire à signer le bail et tous documents utiles.

7. Divers

- **Limitation de certains usages de l'eau**

Monsieur le maire commente l'arrêté préfectoral du 18 juillet 2019 instaurant des restrictions quant à l'usage de l'eau.

Le lavage des véhicules, des façades et des terrasses, l'arrosage des pelouses, des espaces verts publics et privés, l'arrosage des jardins potagers... sont interdits de 10 h à 18 H...

Les horaires d'arrosage des espaces verts et fleuris de la commune seront adaptés à ces contraintes.

- **Jury des villes et villages fleuris 2019**

Monsieur l'adjoint au maire dresse le bilan de la visite du jury régional des villes et villages fleuris, qui a débouché sur la distinction suivante :

Félicitations du jury

Le conseil municipal adresse toutes ses félicitations à l'équipe des agents communaux pour leur implication dans le fleurissement exceptionnel du village, leur contribution à l'embellissement de notre cadre de vie...

- **Autres divers**

Les conseillers municipaux évoquent les points suivants :

- Lutter contre les dépôts sauvages de déchets verts en bordure de l'Eichel,
- Vérifier les potentialités de la filière de méthanisation des déchets verts en projet dans les communes voisines,
- Informer la population par SMS de la fermeture estivale du secrétariat de la mairie,
- Remettre en état le chemin longeant l'ancien stade,
- Nivelier les déblais autour du terrain de pétanque,
- Sensibiliser la population sur les risques de départ de feu lors du brulage de végétaux,
- Réparer le poteau d'incendie situé à l'angle de la rue des Lilas et du Muguet...

SCHMIDT Simon			
NUSSLEIN Paul		SCHMITT Marie Anne	
MICHELS Katia		BUCH Marie-Claire	
DAHLET Gilbert		FREYMANN Jean-Marie	Absent excusé
GUINEBERT Véronique	Absent excusé	HOFFMANN Thierry	Absent excusé
KAPPES Jean-Marie		KAPPES Nadine	
KIEFER Evelyne		KIRSCH Jean-Paul	
MULLER Bénédicte		SCHMITT Patricia	